



Le 23 septembre 2025

## Pour un véritable droit à la mobilité interne au sein du département de la Gironde (\*)

La FSU Territoriale revendique, depuis plusieurs années, la création d'un véritable dispositif de mobilité interne «choisie», la mobilité interne «subie» devant rester l'exception.

Afin d'atténuer la rigidité d'une application stricte du principe de séparation du grade (l'agent est titulaire en propre de son grade) et de l'emploi (l'emploi est proposé discrétionnairement par l'autorité territoriale), la collectivité a financé et mis en place une politique de gestion prévisionnelle des compétences (GPEC) basée sur les métiers, destinée à assouplir le cadre de la gestion des carrières et à faciliter la mobilité de tous les agents publics, y compris des contractuels sur des emplois permanents.

Hélas, en excluant la promotion et la mobilité du champ du dialogue social, la loi de « fragmentation » de la fonction publique a détruit une grande partie des mécanismes internes de régulation de la politique RH de la collectivité, ouvrant la voie à des incohérences et à des dysfonctionnements structurels, à la démotivation et à la perte de sens des agents confrontés durablement à l'absence de reconnaissance de leur travail et de leur implication.

Un dispositif qui irait bien au-delà de la charte de mobilité actuelle et qui, au lieu de rester flou, s'appuierait sur un protocole afin de garantir un droit opposable en cas de non-respect des procédures, devient incontournable, dans l'urgence, afin de restaurer la confiance !

### Pourquoi un protocole de mobilité ?

- Garantir le droit à la mobilité des agents : Un droit qui doit être intégré à la carrière de chaque agent, facilité dès qu'un collègue l'exprime, dans le respect de l'égalité de traitement de tous les agents, contre l'arbitraire et les carrières « éclair ».
- Définir des critères objectifs : Il est nécessaire de définir des critères clairs et transparents pour que chacun puisse bénéficier de cette mobilité de manière équitable et sécurisée, tout au long de la carrière (...qui s'est bien allongée).

### Un dispositif pour déprécariser les non-titulaires

- Dans des structures comme les collèges, ce protocole permettrait de positionner des non titulaires sur des postes vacants, pour les aider à accéder à un statut de stagiaire.
- Même si la FSU Territoriale défend les recrutements statutaires qui restent la règle de la fonction publique, elle soutient également l'intégration des collègues contractuels (préparation aux concours et/ou CDI) dans la Fonction Publique Territoriale. Le temps de la reconduction par petits bouts des CDD pendant des années, comme à La Poste par exemple ou dans des collectivités locales, est révolu. Il est nécessaire de rendre lisible parcours d'intégration professionnelle des contractuels, à l'image de ce que devrait faire notre collectivité « 100 % inclusive »

### La réalité des agents : un accompagnement nécessaire

Les services veulent des agents opérationnels immédiatement, mais la FSU Territoriale sait que, dans beaucoup de cas, des agents doivent bénéficier d'un accompagnement spécifique pour s'adapter à de nouvelles fonctions. L'entretien de mobilité ne devrait servir qu'à un éclairage technique.

Dans le cadre des opérations de mobilité et des accompagnements assurés et supervisés par la DRH, comme dans le respect des règles négociées issues du dialogue social, le dernier mot doit revenir à la DRH qui devra veiller au respect du dit protocole de mobilité et superviser la gestion des fonctions RH transversalement pour

l'ensemble de la collectivité !

### **La mobilité : un outil au service des politiques RH!**

· Pour les collègues en situation de maltraitance dans leur service d'origine ou confrontés à des problèmes de santé, la mobilité devient un droit fondamental et doit être garantie de façon renforcée quand elle est subie.

· De même pour les cadres en attente de repositionnement : leur droit à la mobilité doit être respecté, les postes "fléchés" afin de croiser la compétence, l'expérience et l'engagement professionnel !

Il y a là des problématiques qui se croisent en relation notamment avec l'emploi des séniors, les secondes parties de carrière, la mobilisation d'un réservoir de compétences en interne au détriment d'une externalisation pointée récemment par la chambre régionale des comptes et par les agents. Ces derniers ne comprennent pas ce recours aux recrutements externes dans une situation financière dégradée.

### **Une réelle politique des ressources humaines**

Ce projet, bien que complexe, est central pour les agents. Il doit absolument figurer à l'agenda social, mais aussi dans les lignes directrices de gestion, notamment pour remplacer la suppression de cette prérogative en CAP.

A l'instar d'autres grandes collectivités, comme par exemple le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine, le Département doit pouvoir, sans contrevenir à la loi, restaurer les mécanismes de dialogue social garants du respect de la démocratie sociale et de la parole des agents.

**La FSU Territoriale, à l'écoute des agents l'a inscrit dans sa contribution collective pour le Projet d'Administration Départementale !**

**Nous accompagnons de nombreux collègues dans des situations diverses : CDI, lauréats de concours, examens professionnels, maltraitance institutionnelle, maladies, réorganisations, non reconductions de contrats... Nous estimons que la mobilité interne est une priorité absolue et doit être au cœur des préoccupations de l'institution départementale! Avec l'équipe de la FSU Territoriale, le respect et l'humain d'abord !**



*(\*) Article L. 511-4 CGFP : « L'accès des fonctionnaires de l'Etat, des fonctionnaires territoriaux et des fonctionnaires hospitaliers aux deux autres fonctions publiques, ainsi que leur mobilité au sein de chacune de ces trois fonctions publiques, constituent des garanties fondamentales de leur carrière »)*

**SNUTER33 FSU**  
Département de la Gironde  
1 Esplanade Charles de Gaulle - CS 71223  
33074 Bordeaux Cedex

☎ 05 56 99 35 17 ✉ [fsusnuter33@gironde.fr](mailto:fsusnuter33@gironde.fr) /site internet : [fsuterritoriale33.fr](http://fsuterritoriale33.fr)